

Déclaration des PRES de France Mardi 31 mars 2009

A l'issue de cette première journée de réflexion collective, les 12 pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur dotés du statut d'Etablissement Public de Coopération Scientifique, se sont entendus sur les éléments suivants de déclaration commune :

- Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) entendent jouer un rôle majeur dans l'organisation et la dynamisation territoriale du système français de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de l'ensemble de leurs membres, de leurs personnels et de leurs étudiants. Ils constituent des établissements d'échelle intermédiaire qui doivent permettre une articulation pertinente et efficace des logiques locales, régionales, nationales, européennes. D'ores et déjà les PRES soulignent l'importance de l'implication des collectivités territoriales dans la structuration, le financement et le fonctionnement des EPCS.

- Les PRES sont des têtes de réseau qui permettent le plein développement des potentiels de recherche, de formation et de valorisation des établissements membres et développent ainsi l'attractivité de ceux-ci. En tant que tel, les PRES sont des acteurs de l'aménagement des territoires locaux et régionaux et doivent affermir leurs liens avec les acteurs économiques et sociaux et les différents « clusters », comme les pôles de compétitivité, les RTRA, les CTRS, les instituts Carnot.

- En conséquence, les PRES, compte tenu de l'importance du processus contractuel, demandent de pouvoir bénéficier d'un contrat quadriennal avec l'Etat en soutien de leur action stratégique sur les thèmes à forte valeur ajoutée, élaboré et négocié avec les établissements fondateurs de l'EPCS. Avec les collectivités et les autres ministères concernés le contrat d'objectif devrait être aussi l'outil privilégié de coopération, en phase et en lien avec la contractualisation d'Etat.

- Parallèlement, les PRES réclament qu'une réflexion s'engage avec le MESR pour la définition rapide d'instruments adéquats à leurs besoins et à la reconnaissance de leur action et de leurs personnels.

- Les PRES demandent à la Conférence des Présidents d'Université (CPU) de constituer un groupe de travail EPCS qui puisse siéger, tous les deux mois à l'issue d'une assemblée générale de la conférence. Les PRES souhaitent ainsi, à partir de cette première journée, développer une approche systématique d'échanges, de capitalisation des expériences et des bonnes pratiques menées en leur sein.

- Les PRES œuvreront pour valoriser leur expérience au plan européen, notamment auprès de l'EUA (Association Européenne des Universités qui travaille en lien avec la Commission Européenne pour toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche).